



JEAN-BAPTISTE  
LOUIS  
APPOLONIE  
SÉRAPHIN  
CLAIR  
JOSEPH  
DE VILLELE  
(1780 - 1848)

IMP IGR 29.52.29 - PHOTO CHRISTOPHE PIT

Mme. DESBASSYNS nee Gonneau 1755

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

# MADAME DESBASSAYNS

1846

SAINT-GILLES-LES-HAUTS  
MUSÉE HISTORIQUE 1992



Voyage à la Réunion  
par Z. R. S. N. A.

Notre en Russie

Parce de Bourg-

Voir photos film?

à Paris Paris (S)





## *Introduction*

---

“Si dans notre travail nous sommes resté au-dessous d’un sujet si vaste et si fécond, nous reconnâtrons notre insuffisance. Cependant nous avons senti le besoin de payer ce tribut d’amour et de reconnaissance à une mère adoptive qui, depuis 46 ans, n’a cessé de nous prodiguer les marques de son inépuisable tendresse”.

Qui était Madame Desbassayns et quelle fut son oeuvre ?

Qu’on ne s’y trompe pas, cette notice biographique ne donne pas la réponse mais une réponse ayant valeur de témoignage. Elle nous permet de cerner au-delà de la solennité du style, une personnalité hors du commun qui a marqué la société bourbonnaise durant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Madame Desbassayns survit aujourd’hui à travers une image contrastée, figure à la fois historique et légendaire, figure surtout allégorique, complexe, engendrée par des conceptions antinomiques de la société.



Le 4 février 1846, meurt à quatre-vingt dix ans, dans sa demeure de Saint-Gilles-Les-Hauts - aujourd'hui musée historique - Marie Anne Thérèse Omblin Gonneau, veuve Panon-Desbassayns. Avec intelligence, et peut-être avec une trop grande fermeté, elle a su administrer seule son domaine, de 1800 à 1846, dans un climat social et politique tourmenté, en profonde mutation. Ses propriétés se répartissaient alors essentiellement entre Saint-Paul, le Bernica et Saint-Gilles-Les-Hauts.

En 1848, plus de deux ans après sa mort, paraît le décret du 20 décembre annonçant l'abolition de l'esclavage.

Rappelons que J.B. de Villèle est né à la Bastide-Beauvoir (Haute Garonne) en 1780. A peine sorti de l'adolescence, il débarque "sur le rivage hospitalier de Bourbon", entre 1799 et 1800, sans doute conseillé par son frère Joseph qui l'avait devancé de quelques années. Madame Desbassayns lui accorde la main de sa fille Gertrude Thérèse, le 1<sup>er</sup> brumaire an XII (24 octobre 1803). Sans embrasser l'ambitieuse carrière de son frère Joseph (auréolé sous les deux monarchies de la Restauration), Jean-

Baptiste fait toutefois une brillante carrière politique à Bourbon. Maire de Saint-Leu puis Conseiller colonial respecté et respectable, il meurt à 68 ans à Saint-Denis.

Ce témoignage officiel, publié à Saint-Denis en 1846, est livré aujourd'hui au regard du grand public. Il est un document très utile, tant pour déceler l'identité de celle qui est ainsi vénérée avec recueillement, que pour mieux saisir à travers l'oraison funèbre, l'obligation morale de son dévoué auteur.

Avec cette publication, nous sommes loin de la figure populaire et, qui plus est, de la légende. Du moins, la notice biographique de Jean-Baptiste de Villèle, permettra-t-elle aux visiteurs du musée qui s'intéressent à Madame Desbassayns - et ils sont nombreux - d'emporter avec eux un plaidoyer pour la *Seconde Providence*, complétant, certes sur un mode mineur, le *Petit Journal des Epoques pour Servir à ma Mémoire* d'Henry Paulin Panon-Desbassayns.

Afin de situer les membres de la famille dont il est question dans le texte, on pourra se reporter aux arbres généalogiques publiés dans les annexes, à la fin de l'ouvrage.



NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur

MADAME DESBASSAYNS

par

*Mr J. B. DE VILLELE*

---

ILE BOURBON.

*Imprimerie de la Huppe à Saint-Denis*

1846



# *Notice Biographique*

sur

## **MADAME DESBASSAYNS**

Marianne-Thérèse-Omblin Gonneau naquit à Saint-Paul le 3 juillet 1755. Julien Gonneau, surnommé Montbrun, son père, et Marie-Anne Thérèse Léger-Dessablons, sa mère, étant tous les deux Créoles à la troisième génération, il est évident que, soit du côté paternel, soit du côté maternel, l'origine de Madame Desbassayns remonte aux premiers établissements sérieux des Français dans la colonie de Bourbon. Comme elle fut douée d'une intelligence précoce et qu'elle conserva toutes ses facultés intellectuelles jusqu'à un âge extrêmement avancé, on pouvait auprès d'elle,



en goûtant le charme d'une conversation toujours intéressante et animée, remonter jusqu'à l'époque première de la colonisation et en connaître toutes les phases ; car elle avait soigneusement recueilli les traditions encore toutes récentes des événements qui l'avaient précédée ; elle avait vu de ses propres yeux les progrès de cette colonisation, ses souvenirs, toujours fidèles, lui permettaient de retracer ceux qui s'étaient succédé pendant au moins quatre-vingts ans. Si à ces avantages déjà si rares et si précieux nous ajoutons, qu'appartenant par ses ancêtres aux familles les plus honorables, son mariage avec M. Panon Desbassayns l'avait alliée à une famille tout aussi ancienne et également honorée ; si pendant toute une vie si longue et si bien remplie, loin de déchoir de la position où sa naissance et son mariage l'avaient placée, elle a su s'élever et se maintenir au premier rang de la société coloniale, et faire enfin connaître au loin et si avantageusement

son nom vraiment digne d'être béni, nous devons espérer que cette Notice Biographique, que nous désirons consacrer à sa mémoire, sera accueillie avec intérêt par ses compatriotes, par ses amis et par tous ceux qui ont si souvent entendu parler de madame Desbassayns, toujours avec respect et quelquefois avec enthousiasme.

Ses premiers pas dans le monde ne furent pas heureux, car sa naissance ayant coûté la vie à sa mère, elle se trouva dès lors privée de cet inappréciable soutien. M. Montbrun, son père, sentant bien que les soins qu'exige un enfant dans un âge si tendre s'arrangeraient mal de la vie active et laborieuse que la médiocrité de sa fortune le forçait à adopter, la remit entre les mains d'une parente, Madame Hoareau, mère d'une nombreuse famille, et qui cependant consentit volontiers à compter la jeune Omblin au nombre de ses enfants, et à remplacer auprès d'elle celle qu'elle avait perdue.



Dans ces temps reculés et qui touchent de si près au commencement de la colonisation, l'éducation des enfants était difficile, et l'instruction ne pouvait être bien étendue ; les moyens manquaient : les premiers habitants eux-mêmes étaient des gens à moeurs pures, d'une grande probité, mais en général fort peu lettrés. Occupés du soin des défrichements et de la culture qui devaient fonder leur avenir, ils s'occupaient peu d'études et n'étaient guère en état d'étendre les connaissances de leurs enfants. Le curé de la paroisse et quelque ancien militaire en retraite étaient à peu près les seuls qui se chargeassent de ce soin ; l'un pour l'instruction religieuse, l'autre pour la lecture, l'écriture et un peu de calcul. L'éducation de notre jeune Omblin dut donc nécessairement être un peu négligée ; mais du moins la pureté et la solidité des principes que sa mère adoptive lui inspirait par ses leçons et par son exemple fructifièrent en elle : son

intelligence fit le reste. Elle conserva toute sa vie le sentiment de la plus vive reconnaissance pour cette respectable parente et l'attachement le plus sincère pour ses enfants.

M. Montbrun, tranquille désormais sur la position de sa fille, s'occupait à se créer et à s'assurer une fortune considérable, avec cette activité et cette capacité dont on a conservé jusqu'à ce jour le souvenir au quartier de Saint-Paul. A cette époque la terre ne manquait pas, mais les bras manquaient à la terre ; l'amour du travail, la constance, l'économie et le temps surmontèrent toutes les difficultés ; et ce qui semblerait incroyable, si des témoignages incontestables n'étaient là pour garantir notre véracité, M. Montbrun, à vingt ans, propriétaire d'un terrain assez borné et de deux noirs, avait, trente ans plus tard, deux cents esclaves et des habitations considérables, sans avoir jamais fait aucune spéculation, contracté aucun



engagement, ni reçu aucune donation ou succession ; tout avait été acquis avec les produits de son travail, successivement employé tantôt à augmenter ses terres, tantôt à se procurer les bras nécessaires pour les cultiver. Cependant, fatigué de l'isolement où l'avait laissé la perte de sa femme, et aussi pour ne pas rester plus longtemps séparé de la fille qu'elle lui avait donnée, M. Montbrun songea à se remarier, et il épousa Barbe-Gertrude Léger, cousine de sa première femme. Alors notre jeune Omblin revint sous le toit paternel ; là, comme chez sa tante, elle retrouva tous les soins, toute la tendresse d'une autre mère ; Madame Montbrun n'ayant pas eu d'enfant de cette union, n'eut pas à partager ses affections ; elle put livrer son coeur tout entier à celle qu'elle regarda toujours comme sa fille. Cependant celle-ci atteignit sa quinzième année, se formant aux vertus de religion et de famille sous l'égide d'une si estimable mère, et acquérant sous les

yeux de son père ce goût du travail, cet esprit d'ordre et cette intelligence des affaires agricoles qu'il possédait lui-même au plus haut degré. Elle sut asseoir sur ces bases solides une capacité qui a fait depuis l'admiration de ses contemporains et qui fera longtemps encore celle de sa postérité.

En 1770 la jeune Omblin épousa M. Panon Desbassayns ; comme nous l'avons dit plus haut il était, lui aussi, Créole à la troisième génération, et touchait presque également aux premiers établissements sérieux des Français à Bourbon. Le premier Panon, comme les premiers Léger et Hibon, enfin comme les dix ou douze chefs des principales familles de la colonie, étaient de ces hommes comme il en fallait pour fonder avec succès un établissement nouveau à 4.000 lieues de la métropole. Au plus beau temps du règne de Louis-le-Grand, sous l'administration de ce Colbert qui se connaissait si bien en hommes, ceux-ci avaient été sans doute bien choisis



pour atteindre le but qu'on se proposait : il fallait à la haute administration chargée de coloniser utilement, un noyau d'hommes dévoués, patients, laborieux, d'une probité reconnue, des hommes soumis à l'autorité régulatrice, maîtres reçus dans les divers arts et métiers dont le secours allait devenir indispensable à la colonie naissante, des hommes enfin qui quittassent leur patrie sans pensée de retour, mais avec la volonté de se faire de Bourbon une nouvelle patrie, d'en défricher le sol et de le peupler plus tard de leur nombreuse postérité.

M. Panon Desbassayns, fils d'Augustin Panon, reçut le surnom de Desbassayns pour le distinguer de ses frères, parce que la portion d'héritage qui lui était destinée se trouvait aux Trois-Bassins : c'était une coutume assez générale de donner aux enfants le nom d'une des propriétés de leur père ; de là les Panon Saint-Gilles, Panon Duportail, Panon Lamarre et Panon Duhazier.

Jeune encore, M. Desbassayns embrassa la carrière militaire et servit dans le corps des volontaires de Bourbon, qui déjà préludait à cette honorable réputation qu'il devait acquérir plus tard. Il fit dans l'Inde la malheureuse guerre de sept ans, ayant le grade de capitaine, combattit vaillamment, reçut une blessure grave qui le força à quitter le service, et rentra dans ses foyers en 1763, avec la croix de Saint-Louis. Ainsi forcé de prendre une retraite prématurée, il s'occupa du soin d'augmenter le patrimoine modique qu'il venait de recueillir à peu près à la même époque. Avec de l'ordre, de l'économie et le goût du travail, cela était moins difficile qu'aujourd'hui. Le pays, quoique neuf encore, ne produisait pas, il est vrai, des millions de sucre, mais ce qu'il produisait offrait un revenu à peu près net. On vivait bien sur des habitations d'un sol fertile, mais on ne donnait rien au luxe. Aussi les gens rangés utilisaient tous leurs revenus en accroissement du



capital. M. Panon-Desbassayns se plaça dans cette catégorie toujours peu nombreuse, et à l'époque de son mariage, en réunissant son patrimoine ainsi accru à celui que sa femme tenait de sa mère, il se trouva au sein d'une belle aisance et dans la voie de cette fortune considérable que leur union et leurs capacités personnelles ne devaient pas tarder à leur procurer.

Une nombreuse famille fut bientôt le fruit des bénédictions répandues sur un mariage si bien assorti. De nouveaux devoirs furent créés ; mais ils furent acceptés avec joie et remplis consciencieusement par M. et Madame Desbassayns. Il fallait donner une éducation solide à ces enfants et leur assurer en même temps un honorable avenir : placés déjà assez haut dans l'échelle sociale, il fallait songer sérieusement à leur donner les moyens de s'y maintenir.

En 1783, lors de la paix qui suivit la guerre d'Amérique, M. Desbassayns se décida à envoyer ses trois fils aînés

chercher en France une éducation que la colonie ne pouvait leur offrir : mais ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même sur la direction à donner à ses enfants, sachant d'ailleurs combien il pouvait accorder de confiance à Madame Desbassayns pour l'administration de leurs affaires à Bourbon, il se décida à faire lui-même le voyage de France. Il plaça ses fils dans le collège de Sorèze, alors fort renommé, resta en position de surveiller leurs études et leur conduite pendant près de trois ans ; et lorsqu'il fut bien assuré de leurs bonnes dispositions et de leur marche régulière, il retourna à Bourbon auprès du reste de sa famille. Madame Desbassayns put alors lui rendre bon compte de son administration ; tout avait marché avec tant de régularité et de succès, qu'il crut inutile de chercher à augmenter sa fortune à Bourbon. Il pensa qu'il serait convenable de faire passer ses revenus en France, afin de créer là, à ses enfants, un nouveau capital, et de diviser ainsi les chances que



sa prudence lui faisait entrevoir plus défavorables dans la colonie que dans la Métropole.

Bien tranquille, par l'expérience du passé, sur la bonne conduite de ses affaires à Bourbon pendant une nouvelle absence, il repartit en 1789 avec ses deux filles aînées et ses deux fils cadets ; car il voulait les faire aussi participer au bienfait de l'éducation que recevaient les premiers de la famille. Mais en France l'horizon commençait à se rembrunir ; d'abord pas assez pour l'arrêter dans ses projets financiers, il commença par placer sur la tête de chacun de ses enfants un capital de trois mille francs environ de rente viagère ; il fit aussi des placements considérables sur les fonds publics. Mais comme les événements marchaient vite à cette époque, il crut prudent de ne pas rester plus longtemps sur ce volcan qui commençait à l'inquiéter, et après avoir donné une direction à ses fils aînés pour leur retour à Bourbon, où il devait bientôt les

rejoindre, il prit avec lui ses autres enfants, accompagnés d'un sage instituteur de son choix, et partit. Il en était temps ; car sorti de Paris à l'époque des massacres de septembre, ce ne fut qu'à travers mille dangers qu'il parvint enfin à gagner un port de mer et à s'y embarquer. Sa sollicitude l'engagea même à partager les chances. En effet, il plaça ses jeunes fils à bord sous l'égide d'un ami sûr, et ne confia qu'à lui-même le soin de ramener ses filles sur un autre navire.

Il suffit de connaître toute la sollicitude d'un coeur maternel pour comprendre tout ce que celui de Madame Desbassayns eut à dévorer d'inquiétudes pendant les longs mois d'une pénible attente. Son mari et sept de ses enfants exposés à la fois sur les flots de l'Océan ; c'était trop pour une âme aussi sensible. Heureusement qu'un état aussi violent fut bientôt adouci par le bonheur qu'elle éprouva de serrer dans ses bras ceux qui formaient une portion si considérable et si intéressante



de sa famille. Cependant la tourmente révolutionnaire bouleversait tout en France, les colonies devaient en éprouver le contrecoup ; l'esprit de vertige qui travaillait les têtes dans la Métropole devait nécessairement se communiquer aux habitants des colonies. Les Antilles, et particulièrement Saint-Domingue, par leur position plus rapprochée, en furent les premières atteintes, et Saint-Domingue succomba autant par l'effet des décrets de la Convention que par la désunion de ses habitants.

La colonie de Bourbon et celle de l'Ile-de-France échappèrent comme par miracle à leur perte ; leur éloignement d'un côté, la sagesse des masses de l'autre, contribuèrent à leur conservation. Interrompant prudemment toute communication avec la Métropole en révolution, se refusant à recevoir les agents de la République qui venaient les révolutionner à leur tour, elles se maintinrent sinon dans une profonde paix, du moins sans bouleversement.

A Bourbon particulièrement on eut à lutter, il est vrai, contre quelques agitations assez graves ; mais le parti modéré et conservateur eut enfin le dessus et la colonie resta en paix, se régissant elle-même par son Assemblée coloniale jusqu'au jour où, le calme étant enfin rétabli en France, elle put se replacer avec joie sous la protection de la mère-patrie revenue de ses égarements.

Ce temps fut mis à profit par M. et Mme Desbassayns, dont la sage administration des affaires pendant le second voyage de son mari en France n'avait pas plus laissé à désirer que la première fois ; mais ne voulant plus augmenter leurs propriétés sur un sol qui avait été si sérieusement menacé, et désirant ménager à leurs enfants d'autres ressources que celles que Bourbon pouvait leur offrir, ils dotèrent, pendant cette période de six à sept ans, cinq de leurs enfants avec leurs revenus des premières années, et expédièrent aux Etats-Unis tout le reste, espérant ainsi conserver à



leurs enfants une honnête aisance dans quelque partie du globe que les révolutions les forçassent à chercher leur salut.

Cependant M. et Mme Desbassayns n'étaient pas tellement absorbés par leur sollicitude sur l'avenir de leurs enfants qu'ils ne s'occupassent à jouir du présent, en faisant participer à leur bien-être tous ceux qui, attirés par les charmes de la vie de famille, se faisaient une jouissance de venir les visiter dans leur résidence de Saint-Gilles.

On était toujours sûr d'y être accueilli avec la plus franche et la plus douce hospitalité : il suffisait d'y être présenté par un des enfants de la maison, par un parent, par un ami, pour être sûr d'y être admis avec une vraie prévenance ; les pauvres, encore rares à cette époque, n'exposaient jamais en vain leurs nécessités, et elles étaient aussitôt satisfaites. La situation politique du pays commandait une grande union parmi ses habitants. La maison, la famille de M. et Mme Desbassayns étaient un de ces

points de réunion qui existaient dans tous les quartiers de l'île, et il est inutile de dire qu'on ne s'y occupait que des meilleurs moyens d'assurer sa conservation.

Dans les rangs de cette Assemblée coloniale qui eut le bonheur, par sa sagesse, de traverser sans trop de troubles la période révolutionnaire dont nous venons de parler, figurait le fils aîné de la famille, M. Panon Desbassayns.

Les liaisons et les intimités, qui ne tardent pas à se former entre gens occupés de la même manière et tendant au même but, contribuèrent à décider le mariage des deux jeunes personnes qui étaient arrivées à l'âge de s'établir : l'aînée épousa M. Jean-Baptiste Pajot, jeune Créole qui se faisait remarquer dans cette même assemblée et qui depuis a occupé si dignement un des postes les plus éminents dans la magistrature coloniale ; la cadette accepta M. Joseph de Villèle, jeune Européen qui, jeté à vingt et un ans sans protection sur ce



rivage par la tourmente révolutionnaire, était parvenu à se faire remarquer par la sagesse de sa conduite. Ses capacités lui acquirent bientôt une place distinguée dans l'Assemblée coloniale ; ce fut son début dans la carrière politique que plus tard, et dans d'autres circonstances, il était appelé à parcourir sur un plus grand théâtre et avec tant d'éclat.

M. et Mme Desbassayns appréciaient surtout l'avantage d'assurer une certaine fortune à leurs enfants, sous ce point de vue qu'elle devait faciliter des établissements suivant leur inclination et contribuer au bonheur de toute leur vie.

Les envois considérables de denrées coloniales que M. Desbassayns avait dirigés sur les Etats-Unis avaient besoin d'être surveillés de près, et l'éducation de ses deux plus jeunes fils qu'il avait ramenés si vite de France l'occupait aussi vivement ; il se décida à envoyer son second fils en Amérique pour y suivre ses affaires, et il lui confia en même temps ses jeunes frères auxquels ce voyage

devait être plus utile que le séjour de Bourbon. Cette détermination était sage, elle servait les intérêts matériels de la famille et les intérêts moraux, tout aussi importants, de ces deux jeunes gens. Or, nous devons dire que, sous ce double rapport, les intentions du père furent bien remplies par les enfants en tout ce qui ne sortait pas des limites du possible. Mais en quittant leur père, ils étaient loin de s'attendre au malheur de ne plus le revoir. M. Desbassayns succomba à une attaque d'apoplexie qui, après l'avoir tenu dix mois sur un lit de douleur, l'enleva à sa femme et à ses enfants en octobre 1800, à l'âge de 69 ans.

Veuve, à 45 ans, d'un mari si recommandable, si justement vénéré, avec lequel elle avait passé trente années d'union intime et de bonheur, Madame Desbassayns comprit tous les devoirs que lui imposait sa nouvelle position.

Les âmes trempées comme la sienne ne se laissent pas abattre par les



épreuves, elles y puisent au contraire de nouvelles forces ; aussi Madame Desbassayns accepta-t-elle avec résignation, courage et fermeté, toutes les obligations, toutes les charges auxquelles la mort de son mari venait de la dévouer. Aidée de la sagesse et de la maturité d'esprit de son fils aîné, le seul qui eut la consolation de recueillir les derniers soupirs de son père, de ce père dont il semblait avoir toutes les qualités et toutes les vertus, elle s'empressa de régler les droits de chacun dans cette paternelle succession.

La plus sévère équité d'une part, un désintéressement bien rare de l'autre, présidèrent à ce partage accompli et accepté par tous sans discussion aucune. Peu de mois après la conclusion de ce partage, M. Julien Gonneau-Montbrun, dont Madame Desbassayns était la fille unique, termina à 74 ans une vie laborieuse dont les fatigues avaient usé les ressorts ; quelque forte que fût sa constitution, cet âge avancé n'avait pu

modérer sa prodigieuse activité ; elle ne put résister à tant d'efforts et il succomba. La fortune de M. Montbrun, que sa fille fut appelée seule à recueillir, la replaça tout de suite dans cette même position où elle s'était trouvée avant de faire son partage avec ses neuf enfants.

Les temps d'anarchie en France avaient cessé ; les colonies, rassurées sur les dispositions de la Métropole à leur égard, ne tardèrent pas à se replacer sous la protection indispensable d'un gouvernement désormais assez fort et assez sage pour les administrer utilement. Madame Desbassayns, entièrement rassurée sur l'avenir de sa famille, ne s'occupa plus à augmenter une fortune déjà considérable, mais elle s'appliqua seulement à la conserver par une sage et prudente administration ; elle fit venir une institutrice de France pour achever l'éducation de ses deux dernières filles, et se livra exclusivement à ces soins divers jusqu'à la fin de 1803. C'est à cette époque qu'elle termina



l'accomplissement de ses devoirs de tutrice en établissant ses deux filles, et en leur remettant leur patrimoine intact et même accru pendant les trois années de sa gestion. Ses deux jeunes fils, rentrés alors aussi dans leur patrie, prirent la direction de leurs affaires, embrassant avec ardeur la profession de cultivateur que leur père avait exercée avec tant de succès, dans laquelle eux aussi devaient se faire plus tard une réputation si éclatante et rendre par leur exemple de si grands services à leur pays.

Ici commence une nouvelle période non moins intéressante que la première ; celle-ci aurait suffi pour recommander toute autre mère de famille à l'admiration de ses contemporains, et cependant Madame Desbassayns était à peine au milieu de la carrière que la Providence la destinait à parcourir. Heureuse de l'accroissement de sa nombreuse famille, elle n'avait plus qu'à s'étudier à faire un noble et intelligent usage des moyens et de la fortune que le Ciel lui avait permis

d'acquérir. Sa maison continua à être ouverte à tout ce que le pays contenait de personnes recommandables et estimées, à tous les étrangers de distinction que leurs affaires ou les événements conduisaient à Bourbon. Plusieurs de ses enfants fixés en France, d'autres par suite de relations établies dans de lointains voyages, ne laissaient passer aucune occasion de lui adresser, de lui recommander les étrangers dont ils avaient été accueillis eux-mêmes, et que les circonstances amenaient dans cette colonie ; chacun d'eux, touché d'une hospitalité si douce, si attentive, ne savait ce qu'il devait le plus admirer, ou les soins délicats dont il avait été l'objet, ou la haute capacité de celle qui les leur prodiguait ; aussi le nom et la réputation de Madame Desbassayns ne tardèrent pas à être connus, et on peut dire vénérés, non seulement en Europe, mais aussi dans plusieurs contrées de l'Asie et même de l'Amérique. En effet, l'éducation et les goûts simples de Madame



Desbassayns l'avaient habituée à ne songer presque jamais à elle et à ne s'occuper que des autres. Ceux qui l'ont connue à 45 ans, et qui l'ont revue à 90, n'ont remarqué pour ainsi dire aucun changement à son costume toujours propre, toujours décent et avec lequel elle était réellement si bien, qu'on aurait été fâché de lui en voir adopter un autre plus recherché ou plus riche.

Si elle exerça toujours la bienfaisance envers ses compatriotes, elle fut aussi souvent bien utile à la colonie par sa conduite généreuse envers les étrangers. En 1809, plusieurs riches navires de la Compagnie des Indes anglaises furent pris et conduits à Saint-Paul ; les états-majors de ces navires, devenus prisonniers de guerre, furent accueillis chez elle à la recommandation du Gouvernement colonial. Les chances de la guerre ayant plus tard rendu ces officiers à la liberté, par la reprise de leurs navires et l'occupation momentanée de la ville de Saint-Paul par les Anglais, ils se firent

un devoir d'exprimer aux chefs de cette expédition leur reconnaissance pour les soins et les égards dont ils avaient été l'objet, et ce témoignage contribua sans doute beaucoup à préserver la ville de Saint-Paul des suites, ordinairement si cruelles, d'une prise d'assaut. La conduite des Anglais dans cette circonstance fut sage et modérée ; et si leur politique commandait cette réserve à raison de leurs projets ultérieurs, il n'est pas moins vrai qu'ils se plurent dès-lors, et pendant tout le temps qu'ils occupèrent la colonie, à exalter la bienveillance de ses habitants qu'ils étaient obligés d'honorer de leur considération ; aussi leur influence sur leur Gouvernement s'employa-t-elle toujours utilement à rendre moins pénible le temps de leur domination. Vainement on aurait cherché la moindre apparence de passion politique dans cette conduite de Madame Desbassayns : son unique passion était de venir au secours des malheureux, de protéger le faible et de tendre la main à l'opprimé.



Ce qu'elle avait fait pour les prisonniers anglais, elle eut occasion de le faire plusieurs fois, et avec un plus grand empressement encore, en faveur de ceux de nos braves que l'inconstance de la fortune conduisit à leur tour prisonniers à Bourbon et au pouvoir des Anglais. Aussi lorsque la paix nous rendit au Gouvernement de nos rois, et jusqu'à ce jour tous les administrateurs qui se sont succédé dans la colonie n'ont cessé de professer pour Madame Desbassayns les sentiments de la plus haute estime et de la plus grande considération. C'est à l'un de nos Gouverneurs, qui avait conçu la plus noble opinion de ses vertus et de sa bienfaisance, que Madame Desbassayns dut le surnom honorable de *seconde Providence* de la colonie. Ce qui est encore plus honorable, c'est que ce surnom fut aussitôt généralement adopté, et que la ville de Saint-Paul n'a pas hésité de le donner à une de ses rues à cette intention.

La haute position sociale dans laquelle

Madame Desbassayns sut se placer et se maintenir pendant une vie si longue, elle la dut à elle-même, à son caractère et à sa capacité ; mais elle a eu aussi le bonheur de voir tous les membres de sa nombreuse famille rivaliser d'efforts pour ne point démentir leur origine et donner, s'il était possible, un nouveau lustre à son nom. Soit par ses enfants, soit par leurs alliances, son ambition de mère a trouvé de quoi se satisfaire.

A propos de la biographie de Madame Desbassayns, notre projet n'est pas de faire ici celle de tous les membres de sa nombreuse famille ; cependant, pour justifier ce que nous venons d'avancer, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails qui, sans être essentiels à notre plan, sont loin d'être étrangers au but que nous nous sommes proposé. Les soins que M. et Mme Desbassayns s'étaient donnés pour assurer à leurs enfants une bonne éducation et plus tard une position de fortune indépendante, produisirent les fruits qu'ils devaient



espérer de leur sollicitude, et Madame Desbassayns particulièrement, étant destinée par la Providence à atteindre un âge si avancé avec cette prérogative si rare, la conservation de toutes ses facultés physiques et morales, a pu juger et apprécier la manière honorable avec laquelle ses enfants ont rempli les carrières diverses qu'ils ont été appelés à parcourir. Tous se sont fait un devoir d'employer leurs talents et l'influence que leur position pouvait leur donner, à être utiles au pays qui les a vus naître et auquel ils n'ont jamais cessé de porter l'intérêt le plus patriotique et le plus sincère attachement.

Les deux colonies de l'Ile-de-France et de Bourbon, pendant qu'elles appartenaient toutes deux à la France, et même pendant le temps de l'occupation anglaise, ne formaient qu'un seul et même Gouvernement. Le port de l'Ile-de-France concentrait toutes les affaires, et Bourbon, privée du même avantage, restait forcément dans une position

d'infériorité qui paralysait tous ses efforts vers le progrès dont elle était susceptible. La paix de 1814, en les séparant violemment, força du moins la France à s'occuper plus spécialement de la colonie qui lui restait. Cette séparation, quelque douloureuse qu'elle fût, eut du moins cette compensation à offrir à Bourbon.

Tout était à faire, autant pour l'administration politique que pour les intérêts agricoles : l'ancien régime administratif ne pouvait plus convenir, il n'était plus en harmonie avec les idées libérales que la révolution de 89 avait développées dans les esprits. Les colons revendiquaient, à juste titre, au moins une partie des nouveaux droits qu'elle avait établis.

Le système agricole devait aussi subir d'importantes modifications ; soumise en humble vassale à l'Ile-de-France, la colonie de Bourbon avait été obligée de se résigner, et son sol si fertile pouvait produire du café, du girofle et des grains



nourriciers, mais il lui était interdit de cultiver la canne, soit pour faire du sucre, soit même pour fabriquer de l'arack, ce droit appartenant exclusivement à l'Ile-de-France. Cependant la mortalité des bois-noirs et les ouragans de 1806 et 1807 avaient dévasté ses caféteries et une grande partie de ses girofleries ; restée seule colonie française dans les mers de l'Inde, force lui était de changer de système pour reconquérir quelque importance commerciale. La révolution agricole dut s'opérer plus promptement et plus facilement que la révolution politique, et Madame Desbassayns fut heureuse de voir ceux de ses enfants qui avaient embrassé la carrière administrative s'occuper avec zèle, intelligence et succès à éclairer le Gouvernement de la Métropole sur les vrais intérêts politiques des colonies, tandis que ceux qui s'étaient spécialement attachés à l'agriculture coloniale obtenaient, par leurs travaux, leur constance et leur sage direction, de

mettre à la portée de tous les colons la culture bien entendue de la canne, la fabrication du sucre, l'une et l'autre complètement ignorées avant eux à Bourbon. Son ambition de mère dut être bien satisfaite lorsqu'elle vit le prodigieux effet de cette double transformation sur la prospérité de la colonie ; et le nom de ses enfants attaché à cette heureuse révolution n'était pas quelque chose de moins flatteur pour son coeur. Ce fut donc à la présence aux affaires d'un des gendres de Madame Desbassayns et à l'influence de deux de ses fils que Bourbon dut le retour vers un système administratif moins exclusif ; le régime du bon plaisir et l'assujettissement passif aux volontés ministérielles firent place à la discussion plus éclairée des colons appelés du moins à donner leur avis sur la direction à imprimer aux affaires coloniales. L'ordonnance du 21 août 1825, à la rédaction de laquelle ces messieurs eurent une grande part, fut sans doute



un progrès et un bienfait ; ce fut un grand pas vers la loi d'avril 1833 sur le régime législatif des colonies, cette loi qui était destinée à leur concéder toute la portion de liberté et d'indépendance que leur position exceptionnelle devait leur faire désirer.

Le bien se fait toujours trop lentement ; il est à regretter que cette loi n'ait pas été rendue à la place de l'ordonnance. Les premiers essais de cette législation se fussent faits dans une période de calme qui en eût assuré le succès ; tandis qu'au milieu des commotions politiques qui suivirent la révolution de 1830, l'agitation des esprits donna lieu à des prétentions de la part des corps nouvellement constitués, enfin à des froissements qui indisposèrent le Gouvernement métropolitain et lui donnèrent le désir de restreindre des concessions qu'il regretta d'avoir faites avant qu'il n'eût pu se convaincre de l'effet qu'elles devaient avoir pour la prospérité des colonies.

Bourbon particulièrement sut bien tirer parti des circonstances et profiter des avantages de cette législation. Aussi, de 1827 à 1845 les améliorations morales et matérielles furent-elles immenses. Nous avons fait pressentir quelle part la famille de Madame Desbassayns avait eue à ces progrès. Le revenu public augmenté, non par de nouveaux impôts, mais par le seul fait d'une production toujours croissante, permit de se livrer à des travaux publics de tout genre ; des moyens de communication furent ouverts partout avec intelligence et persévérance, même dans des localités si difficiles, que c'était déjà une grande preuve de courage que d'avoir osé les tenter. Et ici encore Madame Desbassayns eut cette satisfaction de voir que si ses enfants avaient ouvert à leur pays une nouvelle mine de richesses, ils avaient aussi aidé, par leur influence dans les conseils, au sage et utile emploi des ressources qu'elles avaient créées.



Elle-même ne voulut pas rester étrangère au mouvement que la culture de la canne et la fabrication du sucre imprimaient à son pays ; elle sentit que son exemple pouvait être d'un grand poids, et que sa fortune, à laquelle son désir n'était pas de beaucoup ajouter, pouvait lui fournir un nouveau moyen d'être utile ; elle consentit donc à établir chez elle une sucrerie, mais sans ambition autre que de laisser faire chez elle des expériences qui, sans déranger son aisance, pussent cependant amener à des améliorations d'autant plus précieuses qu'elles mettraient la meilleure fabrication du sucre à la portée de tous les colons.

Ainsi jamais elle n'abandonna la culture des grains nourriciers, car, habituée à vivre sans inquiétude sur la nourriture de ses esclaves, elle voulut que les plantations de vivres fussent chez elle l'affaire principale, et ne consacra à la culture des cannes que les terres qui n'étaient pas nécessaires pour assurer ses subsistances.

La colonie avait fait demander en France un homme qui, par ses connaissances spéciales en chimie, appliquée aux moyens dont on pouvait disposer ici, pût travailler utilement à l'amélioration de la fabrication du sucre.

Le fils aîné de Madame Desbassayns, alors délégué de Bourbon, reçut cette demande et se mit en mesure d'y satisfaire ; il ne tarda pas à reconnaître qu'il serait bien difficile de remplir convenablement une semblable commission ; aucun des chimistes distingués qui s'occupaient alors de la fabrication du sucre de betterave n'aurait abandonné ses études et les justes espérances de célébrité à laquelle il pouvait prétendre, pour venir à Bourbon avec une position telle que la colonie pouvait l'offrir. D'ailleurs les moyens d'exécution et les procédés qu'il pourrait indiquer semblaient devoir être arrêtés par le défaut d'instruments trop dispendieux pour les colons ; il pensa donc qu'en s'adressant à un jeune homme,



bon chimiste et d'ailleurs versé dans les sciences exactes, aussi laborieux qu'intelligent et modeste, joignant à ces précieuses qualités un grand désintéressement, il pourrait être fort utile au pays ; il l'engagea à passer à Bourbon afin d'y appliquer ses connaissances à la fabrication du sucre, en n'y employant toutefois que les moyens qu'il pourrait, sans trop de peine ni de dépense, se procurer sur les lieux. Ce fut ainsi que Bourbon fit l'acquisition de M. Wetzell, et nous ne craignons pas de le dire, nous lui devons la plus grande partie des améliorations dont nous sommes en possession aujourd'hui pour la fabrication du sucre ; il a mis à la portée de toutes les fortunes des procédés qui rivalisent avec ceux employés en Europe, et qui sont bien loin d'entraîner dans d'aussi grandes dépenses. Mais il a fallu bien du temps, bien des études à M. Wetzell pour arriver à un grand succès. Des lenteurs et des dépenses s'arrangeaient mal avec l'impatience et les

moyens bornés de la plupart des cultivateurs. Madame Desbassayns acheva ce qu'un habitant bien recommandable, M. Fréon, avait commencé : elle lui ouvrit son usine, elle fit à plusieurs reprises tous les frais de ses expériences, et c'est après plusieurs essais que nous avons enfin obtenu les résultats dont la colonie est aujourd'hui en possession.

Si Madame Desbassayns a pu remercier la divine Providence des bénédictions dont elle l'a comblée dans ses enfants, sa longue carrière a multiplié ses motifs de gratitude en lui réservant de nouvelles jouissances dans ses petits-enfants.

Cet arbre plein de sève et de vigueur dans la maturité de son âge en a conservé assez en vieillissant pour se voir rajeunir et revivre dignement dans ses nombreux rameaux. Elle a vu un de ses petits-fils occuper la place de Gouverneur des établissements Français dans l'Inde à l'âge de 25 ans, et laisser de son



passage à ce poste élevé des souvenirs qui ne s'effaceront pas facilement chez les estimables habitants de Pondichéry. Elle le vit rentrer ensuite dans la vie privée pour y cultiver les sciences qui étaient chez lui une noble passion ; y continuer surtout les travaux chimiques, qui lui ont acquis une réputation bien méritée par la découverte qu'il fit d'un moyen de fondre le plomb par lui-même, à l'aide d'un procédé dont il est l'inventeur breveté. Plus heureux que les anciens chimistes, s'il a enrichi les arts de ce procédé immensément utile, il pourra aussi laisser à ses enfants une belle fortune, qui sera le fruit bien légitime de ses études et de ses travaux.

Un autre de ses petits-fils, après avoir exercé à Bourbon les fonctions de commissaire-ordonnateur de la marine, a continué sa carrière à Rochefort en qualité de commissaire-général ; et l'Etat n'aura eu qu'à se louer de ses bons et loyaux services.

N'est-ce pas aussi un autre de ses

petits-fils, ce sage Créole qui, dans le poste si délicat et si difficile de juge royal de Saint-Denis, a su faire revivre toutes les vertus d'un père justement vénéré à Bourbon, et se concilier à un tel degré l'estime et la considération générales, que les suffrages de ses concitoyens lui confèrent à chaque session les fonctions non moins honorables de président du Conseil colonial.

Dans toutes les carrières, administrative et financière, dans la magistrature comme dans l'industrie agricole, en Europe comme dans la colonie, Madame Desbassayns a pu voir tous ses descendants se faire une position honorable et soutenir dignement, soit par eux-mêmes, soit par leurs alliances, l'illustration qu'elle avait su attacher à son nom.

On chercherait vainement à découvrir à quelle qualité plus spéciale cette femme si remarquable a dû sa haute réputation ; c'est sans doute à la réunion extraordinaire des plus rares facultés, une force de caractère admirable jointe à la



plus vive sensibilité, une capacité administrative que les hommes les mieux organisés pouvaient lui envier, un esprit vaste et juste, un tact d'une délicatesse exquise ; voilà surtout ce qui l'a toujours distinguée. Même dans l'âge le plus avancé, venait-on la consulter sur des affaires d'une grande difficulté et en même temps d'une grande importance, on pouvait être sûr que les lumières de sa longue expérience lui suggéraient toujours les meilleurs conseils, et le parti qu'elle indiquait était ordinairement le plus convenable et le plus sûr.

Libérale avec discernement envers les pauvres, les secours qu'elle leur prodiguait étaient toujours accompagnés de sages conseils, et souvent elle y ajoutait les moyens de les mettre en pratique. Mais il ne faut pas penser qu'elle attendît toujours qu'on la prévînt, sa bienfaisance savait deviner les besoins et s'empressait de les satisfaire.

Alliée à toutes les anciennes familles du pays, connue de toute la colonie, elle

connaissait tout le monde, et son attachement pour ses compatriotes et pour ses contemporains ne s'est jamais affaibli ; il se reporta avec la même force sur les derniers de leurs petits-enfants. Cette disposition bienveillante, si admirable quand elle était dans la force de l'âge, semblait avoir acquis un nouveau développement à cette époque de la vie où l'homme ordinairement semble se replier sur lui-même et s'occuper moins des autres ; en effet, on aurait dit qu'elle était devenue avare du temps qui lui restait à faire du bien ; aussi n'en a-t-elle jamais autant fait que dans ses dernières années.

Bourbon fut dans tous les temps, mais surtout dans les vingt dernières années, un lieu de relâche pour ces nombreux missionnaires que le zèle de la propagation de la Foi conduisait d'Europe vers les nations encore infidèles de l'Asie et de l'Afrique ; les principaux chefs de cette milice sacrée se faisaient un honneur de lui être présentés. Elle



comprenait bien le courage, le dévouement de ces apôtres de l'Évangile, tout en regrettant quelquefois que tant de sciences et de vertus alassent s'engloutir peut-être au milieu des populations barbares qui n'étaient pas en état d'apprécier ce zèle et qui ne devaient les recevoir que pour les persécuter ; aussi cette pénible pensée augmentait l'intérêt qu'ils lui inspiraient. Elle ne se bornait pas à des vœux stériles pour le succès de leur noble mission : le missionnaire emportait, en la quittant, des témoignages plus efficaces de sa piété et de sa charité. Ces bons ecclésiastiques à leur tour allaient aux extrémités du monde exalter sa bienfaisance, et, par leurs relations avec le Père commun des Chrétiens, faisaient arriver jusqu'à lui les expressions de leur admiration et de leur reconnaissance.

Le Saint-Père Grégoire XVI, touché au cœur de l'accueil si charitable que les missionnaires recevaient à Bourbon de Madame Desbassayns et de sa famille,

crut devoir lui donner une précieuse marque de son estime et de sa juste satisfaction: Sa Sainteté lui adressa, en 1844, une lettre apostolique pour lui annoncer qu'il lui accordait, à elle, à ses descendants et alliés jusqu'au troisième degré, une part des biens spirituels dont il est le dépositaire.

Il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ici les opinions d'une femme si remarquable sur l'esclavage, et sa conduite envers le grand nombre d'esclaves qui se sont succédé à son service pendant une si longue suite d'années. Habitée dès l'enfance à l'influence du système colonial, dont elle avait presque vu le commencement et suivi tout le développement, elle a toujours considéré ceux qu'elle a possédés, moins comme une propriété mobilière que comme une portion intéressante de sa famille ; intéressante, sous ce double rapport qu'elle l'aidait à augmenter par son travail le bien-être de ses enfants et que, voyant journellement cette population se



renouveler et grandir sous ses yeux et par ses soins, elle s'y attachait davantage. Aussi son administration a-t-elle toujours été douce, quelquefois ferme, mais toujours juste. Elle pensait qu'il était indispensable d'élever les esclaves dans tout le bien-être que comportait leur position, et qu'ils seraient d'autant plus heureux, qu'ils seraient assujettis à la règle, et qu'ils auraient moins de ces idées sur une autre position qui n'était pas la leur.

Bonne avec eux, mais sans faiblesse, elle les entourait des soins les plus minutieux, mais elle en exigeait tout le service et tout le dévouement qu'elle devait en obtenir. Pendant les longues années de sa vie active, soit pendant son mariage, soit depuis la mort de M. Desbassayns, elle administrait ses biens par elle-même et ne confiait pas ce soin à d'autres placés sous ses ordres. C'était toujours parmi ses esclaves qu'elle choisissait ses principaux employés : elle pensait que si un grand

propriétaire a du bien à faire, il est de son devoir de chercher les moyens d'en faire d'abord profiter ceux qui lui appartiennent plus particulièrement ; et par ce système on a vu se succéder chez elle une foule de sujets devenus vraiment remarquables par leur aptitude, mais surtout par leur dévouement à ses intérêts et leur attachement pour ses enfants. Elle n'avait pas attendu que des lois vinssent lui apprendre quels étaient ses devoirs envers ses esclaves, ni à ceux-ci quels étaient leurs droits. Le Code Noir suffisait aux anciens colons, et d'eux-mêmes ils avaient bien su en adoucir les rigueurs dès qu'elles n'étaient pas nécessaires.

Ses noirs ont toujours été bien vêtus, bien nourris, logés aussi bien que le rend nécessaire le beau climat de Bourbon et surtout celui de la portion qu'elle a toujours habitée ; instruits des principes de la religion avec soin, même à travers les années qui ont accompagné la révolution de 89. Toutes les fois que le



personnel des ecclésiastiques dans la colonie a pu le permettre, et même dans les temps malheureux, la prière et le catéchisme n'ont jamais cessé de leur être faits dans son établissement. Depuis qu'un clergé plus nombreux a rendu ce devoir plus facile à remplir, elle s'est empressée de favoriser ce retour vers les idées religieuses, en faisant construire sur sa propriété et à ses frais une chapelle où, non seulement ses noirs, mais tous ceux du voisinage qui veulent en profiter reçoivent tous les jours l'instruction et sont à même de suivre avec exactitude tous les exercices de notre sainte religion.

Les unions légitimes entre les esclaves n'avaient pas été négligées par les premiers colons. En 89, il existait chez Madame Desbassayns plus de cinquante ménages ainsi constitués entre jeunes gens qui eux-mêmes étaient le fruit d'unions légitimes plus anciennes. Il est vrai de dire que la révolution dans son temps exerça ici comme ailleurs sa

funeste influence : lorsqu'il fut permis aux blancs de divorcer, il était assez naturel que beaucoup de noirs fussent disposés à imiter cet exemple. Mais depuis le retour à des idées plus saines, les mariages se sont multipliés à Bourbon et chez Madame Desbassayns surtout. Aujourd'hui que les sexes sont en nombre à peu près égal, la population qui compose son établissement ne comportera bientôt plus que des ménages parfaitement réguliers sous ce rapport. Mais elle a toujours pensé que ses devoirs de propriétaire d'esclaves s'arrêtaient là ; tout ce qui tendait à relâcher la soumission, l'obéissance qui doit unir l'esclave à la puissance paternelle du maître, lui paraissait une très fâcheuse innovation ; elle en gémissait parce qu'elle voyait dans ces mesures une source d'exigences nouvelles d'un côté, de découragement, d'indifférence et de dégoûts de l'autre.

Avec une semblable manière de voir, qui était le fruit d'une si ancienne



expérience et de la connaissance entière qu'elle avait acquise du caractère et des dispositions morales des noirs, elle répugnait excessivement à affranchir quelques-uns de ses vieux serviteurs ; elle pensait que c'était un moyen trop commode et trop au-dessous d'elle de se débarrasser ainsi des obligations, des soins et de l'entretien qu'elle leur devait pour leurs bons services, dans leurs derniers jours. Ils étaient bien plus heureux sous son patronage que livrés à eux-mêmes sans moyens de subsistance. Le nombre des affranchis, si multipliés depuis quelques années, et les secours continuels qu'elle fut si souvent obligée de leur donner, semblent justifier assez son opinion à cet égard. Aussi pour rester fidèle à ses principes, ce n'est pas par la concession toujours facile de la liberté qu'elle a voulu qu'après elle on reconnût les bons services de ses anciens et fidèles serviteurs, mais en les plaçant et les distribuant à chacun de ses enfants. Elle a pensé avec raison que c'était ce

qu'elle pouvait faire de plus convenable pour assurer leur bien-être à venir.

Ces idées pourront sans doute paraître un peu en désaccord avec celles qui semblent dominer aujourd'hui, mais le temps n'est peut-être pas bien éloigné où il deviendra facile de les apprécier à toute leur valeur.

Nous sommes naturellement amené à parler de l'un de ces actes solennels devant lesquels les hommes les plus fermes reculent peut-être trop souvent, et que Madame Desbassayns a voulu accomplir avec un courage, une force qu'on ne saurait trop admirer. A 90 ans, possédant toutes ses facultés, sans attendre qu'un âge plus avancé n'en affaiblît la mesure, elle a voulu se donner elle-même tous les soins, tous les embarras de la distribution d'une grande fortune entre ses nombreux enfants ; elle n'a pas voulu qu'au chagrin de la perdre fût ajoutée pour eux l'obligation de s'occuper d'aussi pénibles détails.

Après avoir fait choix de trois



personnes recommandables par leur intégrité, leur impartialité et leurs connaissances spéciales dans ces sortes d'affaires, et ce choix lui-même donnant une juste idée de son discernement et de la confiance qu'il devait donner à leurs actes, elle les chargea de faire un inventaire fidèle de tout ce qu'elle possédait, de donner à chaque chose son exacte valeur, et après avoir ainsi fixé la somme totale de sa fortune, elle en fit elle-même le partage égal à chacun de ses neuf enfants, se réservant l'usufruit de tout jusqu'à sa mort ; de telle sorte qu'à l'heure où Dieu la séparerait pour un temps de ses enfants sur la terre, afin de la rejoindre à ses pères dans une meilleure vie, ils pussent entrer immédiatement en possession du lot qu'elle leur avait assigné. Cette détermination ne lui avait pas été inspirée, soit par ce vain désir assez commun chez les vieillards ordinaires, de faire prévaloir leur volonté jusqu'après eux, soit dans la crainte de discussions et

de procès entre ses enfants pour le partage de sa succession, cette crainte ne pouvait en aucune manière l'atteindre ; mais, habituée à voir les choses de haut, elle y avait aperçu le moyen de concilier tous les intérêts ; elle tenait surtout à ce que ses esclaves retrouvassent chez ses enfants tous les soins auxquels ils étaient habitués, quelques-uns les récompenses qui leur étaient dues\* (cf page 52).

Reste maintenant à décrire la fin d'une vie si bien remplie, et cette tâche serait bien pénible si en même temps elle ne nous fournissait en abondance d'aussi puissants motifs de consolation et même d'admiration. La chaleur de ce coeur aimant, la vivacité de cet esprit que l'âge n'avait pu affaiblir, consumaient lentement, il est vrai, mais sans relâche, ses forces physiques. Il fut facile de s'apercevoir, à la fin de 1845, d'un rapide dépérissement.



*\*Les propriétés territoriales de Madame Desbassayns se composant de deux grands centres d'exploitation, il était impossible de supposer quelles fussent susceptibles d'être subdivisées sans être obligé de les vendre, ce qu'elle voulait surtout éviter ; alors en donnant à cinq de ses enfants la plus considérable avec les esclaves attachés à son exploitation, et la moins importante à trois autres, faisant ensuite au neuvième sa portion en argent, à raison de l'état de minorité de ses descendants, elle formait une combinaison convenable qu'elle seule pouvait ainsi régler. En choisissant comme co-propriétaires de chacun des deux centres d'exploitation ceux de ses enfants qui devaient le mieux s'entendre, et plus tard faire entre eux des arrangements plus faciles, elle assurait l'accomplissement d'un de ses vœux les plus ardents, celui de conserver à sa famille des domaines qu'elle avait possédés si longtemps, et en même temps de donner à ses esclaves l'assurance qu'ils ne passeraient pas à des étrangers, que le fils ne serait pas séparé de son père, que la mère ne serait point privée de ses enfants.*

Sans se dissimuler à elle-même sa fin prochaine, Madame Desbassayns s'attachait encore à donner à sa famille une confiance qu'elle n'avait plus. Assujettie à des crises alarmantes par la fréquence de leur retour, elle en était à peine remise qu'elle s'empressait de rassurer ses enfants, s'ils avaient pu l'être. Mais l'illusion n'était plus permise. En effet, dans les premiers jours de février, tout ce qu'elle avait d'enfants à Bourbon, et une partie de ses petits-enfants se groupaient autour d'elle dans une pénible anxiété ; toujours calme à l'approche de ce moment suprême, elle avait cette confiance que donne le témoignage d'une conscience pure. Familiarisée avec les pratiques de notre sainte religion, elle s'était tenue prête à paraître devant le souverain juge ; elle pouvait lui rendre un bon compte de cette mission de charité et de bonnes oeuvres qu'il lui avait donnée à remplir sur la terre.

Déjà elle avait, avec une ferveur toute brûlante de charité, accompli le dernier



devoir que la religion de Jésus-Christ impose au fidèle sur le point de finir sa carrière mortelle. Le spectacle que présente une famille nombreuse auprès du lit d'une mère mourante, avait ici toute sa puissance sur des coeurs pleins d'amour et de piété filiale. C'est alors que la religion et son dogme consolateur de l'immortalité agissent profondément dans une âme formée aux vrais principes ; c'est alors que l'on se trouve heureux de pouvoir se donner mutuellement le consolant rendez-vous des saints. Ce n'est pas un adieu éternel que l'on s'adresse : la religion, le coeur, les sentiments les plus intimes, tout vous dit alors que l'homme ne meurt pas tout entier, mais qu'il est un lieu de paix et de repos, un lieu de réunion pour les vrais enfants de la famille chrétienne. Quand, au temps des patriarches, quelqu'un de la famille devait faire quelque long voyage, la main du père s'abaissait doucement pour bénir celui qui devait l'entreprendre. Ici ce n'est pas seulement

un enfant qui s'éloigne pour quelque temps du toit paternel, c'est la mère de famille elle-même qui va entreprendre le grand voyage de son éternité. Mais avant, il faudra que sa main se repose pieusement sur le front de ses enfants.

Ils étaient là, sous ses yeux, ces yeux qui allaient s'éteindre semblaient les contempler une dernière fois, avec un redoublement de tendresse et d'affection toute maternelle ; puis, quand agenouillés autour de son lit, ses enfants, par l'organe de ceux qui les représentaient tous, lui dirent avec larmes de les bénir, la main de cette femme forte mourante, cette main qui n'avait répandu que des bienfaits, alors faible et tremblante, fit un dernier effort pour satisfaire à sa tendresse de mère et à la piété de ses enfants. Elle bénit une première fois ceux qui étaient présents, et une seconde fois ceux qui étaient absents, les nommant tous ou se les faisant nommer, en conjurant le Seigneur de répandre sur tous ses bénédictions et



ses grâces les plus abondantes. Peu après cet acte solennel, recueillie en elle-même et s'entretenant avec son Dieu, sans douleur, sans agonie, elle s'endormit dans le Seigneur dont le nom fut le dernier qui sortit de sa bouche.

Ce fut le 4 février, à six heures du soir, que Madame Desbassayns quitta ce monde pour aller recevoir dans le Ciel la récompense d'une vie si longue, si activement et si utilement employée dans la pratique de toutes les vertus.

Madame Desbassayns n'appartenait pas seulement à sa famille, elle était aussi, on pourrait presque le dire, la mère de toute la colonie. Aussi, le jour de sa mort a-t-il été celui d'un deuil général. A la nouvelle de cet événement, qui se répandit avec une étonnante rapidité, chacun sentait le besoin de venir lui donner un dernier adieu, de venir faire une dernière prière auprès de ces restes vénérés et chéris.

Pour satisfaire à des manifestations aussi honorables et aussi pieuses en

même temps, il fut jugé convenable d'exposer la dépouille mortelle de madame Desbassayns dans sa chapelle de Saint-Gilles. Là, toute cette première nuit et le jour qui la suivit, une foule empressée venait successivement pleurer et prier dans le plus grand recueillement et la plus profonde douleur. Le sacrifice auguste et expiatoire des chrétiens fut offert dans cette chapelle pour le repos de son âme. Ce premier acte religieux n'était pas remarquable par l'éclat et la pompe des cérémonies, mais ce qui le rendait vraiment intéressant, c'était le concours de tout ce que le voisinage de cette campagne de Saint-Gilles réunissait de coeurs empressés et reconnaissants ; c'était d'entendre ses propres noirs et ses anciens serviteurs exécuter eux-mêmes, et d'une voie émue, les chants funèbres de l'Eglise ; c'était de voir le ministre de Dieu, celui-là même qui avait instruit cette population et qui l'avait formée au bien et à la vertu, célébrer les saints mystères au milieu des sanglots des



assistants, en faveur de celle qu'il s'était habitué à regarder comme sa seconde mère, de celle qui avait contribué si puissamment à seconder son zèle et à favoriser ses succès apostoliques. Là se produisaient les scènes les plus touchantes ; là furent entendues ces paroles qui seraient à elles seules un éloquent panégyrique : Qu'ils nous soit permis, disaient les voix émues de ceux qui sans doute avaient souvent éprouvé les effets de sa bienfaisance sans l'épuiser, qu'il nous soit permis d'embrasser encore une fois des mains qui ont versé sur nous et sur nos familles tant de bienfaits. Ah ! quelle perte, disaient les autres, quelle perte pour la colonie tout entière ! Ce jour n'était que la veille d'un deuil bien plus général et de démonstrations encore plus solennelles. La ville entière de Saint-Paul l'attendait pour lui donner le témoignage le plus touchant de sa vénération et de ses regrets.

De mémoire d'homme on n'avait vu un concours aussi considérable et aussi

spontané. Les quartiers voisins s'y trouvaient représentés, et la ville de Saint-Denis en particulier. Des personnages haut placés dans la société coloniale et dans l'administration, s'étaient fait un devoir de venir de si loin rendre un dernier hommage aux restes d'une femme qui, pendant près d'un siècle, avait montré un si grand caractère et mérité tant de considération.

Elle avait désiré que ses principaux noirs la portassent à sa dernière demeure. Cet honneur leur fut disputé par des fils de bonne famille du quartier de Saint-Paul ; cette rivalité si touchante se termina par une transaction : les noirs, jaloux de leurs droits, mais touchés, eux aussi, de ces marques de respect et d'attachement, consentirent à ce que ceux-ci remplissent en partie ce pieux devoir, se réservant à eux-mêmes de la porter de l'église au lieu de la sépulture.

Dans cette église, ordinairement si vaste, et en cette circonstance trop petite à cause de la foule des fidèles qui s'y



pressait et qui débordait sur toute la place environnante, un service funèbre fut célébré par le curé de la paroisse assisté d'un nombreux clergé accouru des paroisses voisines. Cet estimable ecclésiastique, qui appréciait à sa juste valeur le vide immense que cette mort allait laisser dans toute la famille coloniale, crut qu'il pouvait, en cette circonstance, déroger à l'usage ordinaire, et d'une voix altérée par une émotion bien naturelle, mais aussitôt comprimée, il laissa tomber sur le cercueil ces quelques paroles si touchantes, si éloquents surtout dans leur admirable simplicité :

"Ce concours extraordinaire de fidèles, ce deuil public, ces regrets unanimes, tout nous montre que le quartier vient de faire une très grande perte. De nombreux enfants pleurent une excellente mère ; les pauvres regrettent celle qu'on avait si bien nommée leur Providence, et nous tous nous regrettons une bienfaitrice.

"Dieu ne lui avait accordé une si longue existence que pour secourir les pauvres et servir de modèle aux riches. C'est d'elle que l'on peut dire avec vérité, comme de notre divin maître : *Elle a passé en faisant le bien* ; et elle savait le faire avec ce tact, ce discernement qui n'appartiennent qu'aux cœurs nobles et aux intelligences supérieures. A l'un elle faisait relever sa demeure ; à l'autre elle fournissait des vêtements ; à celui-ci elle donnait un conseil salutaire ; à celui-là elle adressait une observation toute maternelle ; tout ce qui venait d'elle était un bienfait et portait son fruit.

"Après une vie pleine de bonnes oeuvres, elle est morte de la mort des prédestinés. Après avoir reçu, avec la piété la plus édifiante, les secours de la religion, elle a béni ses enfants et s'est endormie en invoquant le nom de son Dieu. Sa mémoire vivra longtemps parmi nous, et le nom de Madame Desbas-says, que le pauvre prononcera avec



respect et reconnaissance, sera pour le riche une exhortation à la bienfaisance et à la vertu".

Accompagnée à sa dernière demeure par le même cortège, à peine diminué malgré la longueur de la route et la chaleur excessive de ce jour, elle fut réunie à un époux et à un père qui, depuis 45 ans, l'avaient précédée et dont elle avait si bien suivi l'exemple et la sage direction.

Nous terminerons là cette Notice biographique de Madame Marianne-Thérèse-Omblin Gonneau veuve Desbassayns. L'auteur de cette Notice, poussé lui aussi par la tourmente révolutionnaire sur le rivage hospitalier de Bourbon, était encore fort jeune lorsqu'il y aborda ; il croyait ne pouvoir compter que sur l'amitié d'un frère dont il ignorait la véritable position, et c'est alors qu'il fut accueilli avec une prévenante bonté par Madame Desbassayns, qui venait d'accepter ce

frère pour son gendre. Elle lui procura un emploi important sur ses propriétés et sous sa direction ; à cette école si féconde en utiles enseignements, il put acquérir ses premières ressources financières, résultat que n'obtient pas toujours un travail opiniâtre s'il n'est sagement dirigé.

Attaché déjà par le respect et par l'amour d'un fils à celle qui voulait bien lui tenir lieu de mère, il vit croître son bonheur par la promesse qu'elle lui fit et qu'elle ne tarda pas à réaliser, de lui donner la main d'une de ses filles, et de le compter ainsi au nombre de ses enfants.

Si dans notre travail nous sommes resté au-dessous d'un sujet si vaste et si fécond, nous reconnâtrons notre insuffisance. Cependant nous avons senti le besoin de payer ce tribut d'amour et de reconnaissance à une mère adoptive qui, depuis 46 ans, n'a cessé de nous prodiguer les marques de son inépuisable tendresse.



Nous avons voulu aussi transmettre à nos enfants et à l'honorable famille à laquelle nous sommes allié, un monument public de nos sentiments et de notre filiale affection à la mémoire de celle qui fut pour nous une bienfaitrice, une mère, une amie.

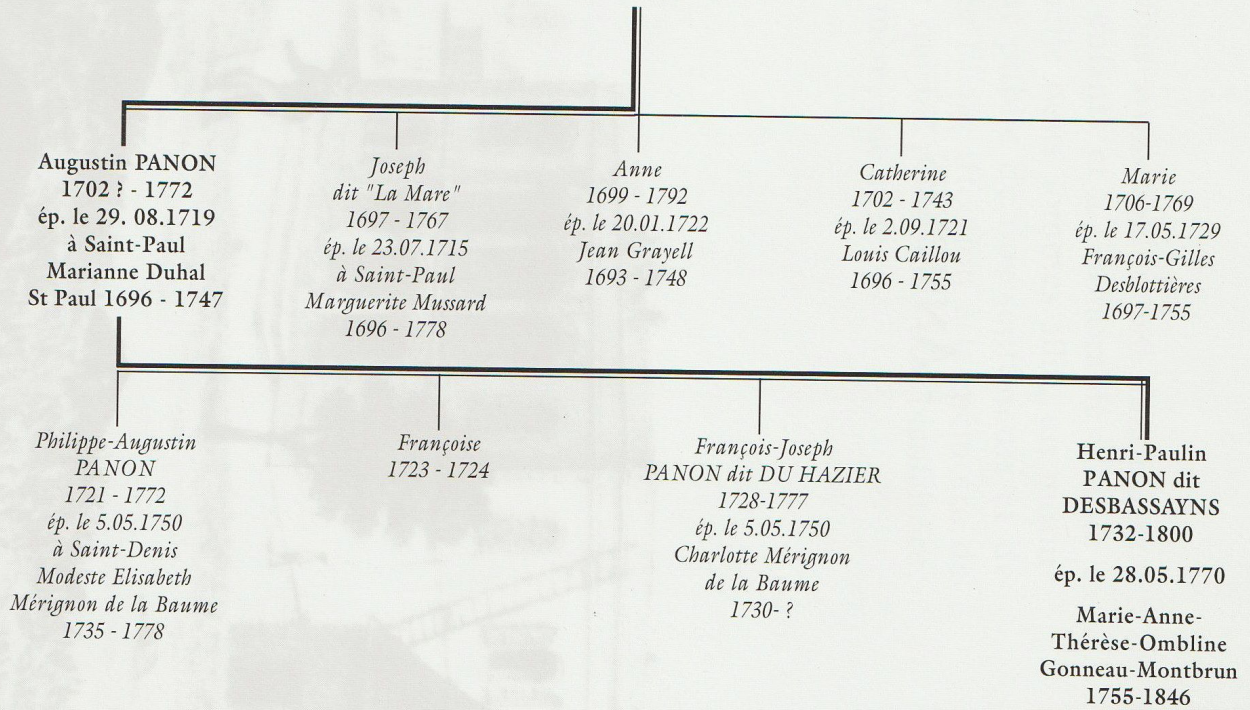
- FIN -

Erratum - Page 38, ligne 10, au lieu de fondre lire souder

- ANNEXES -



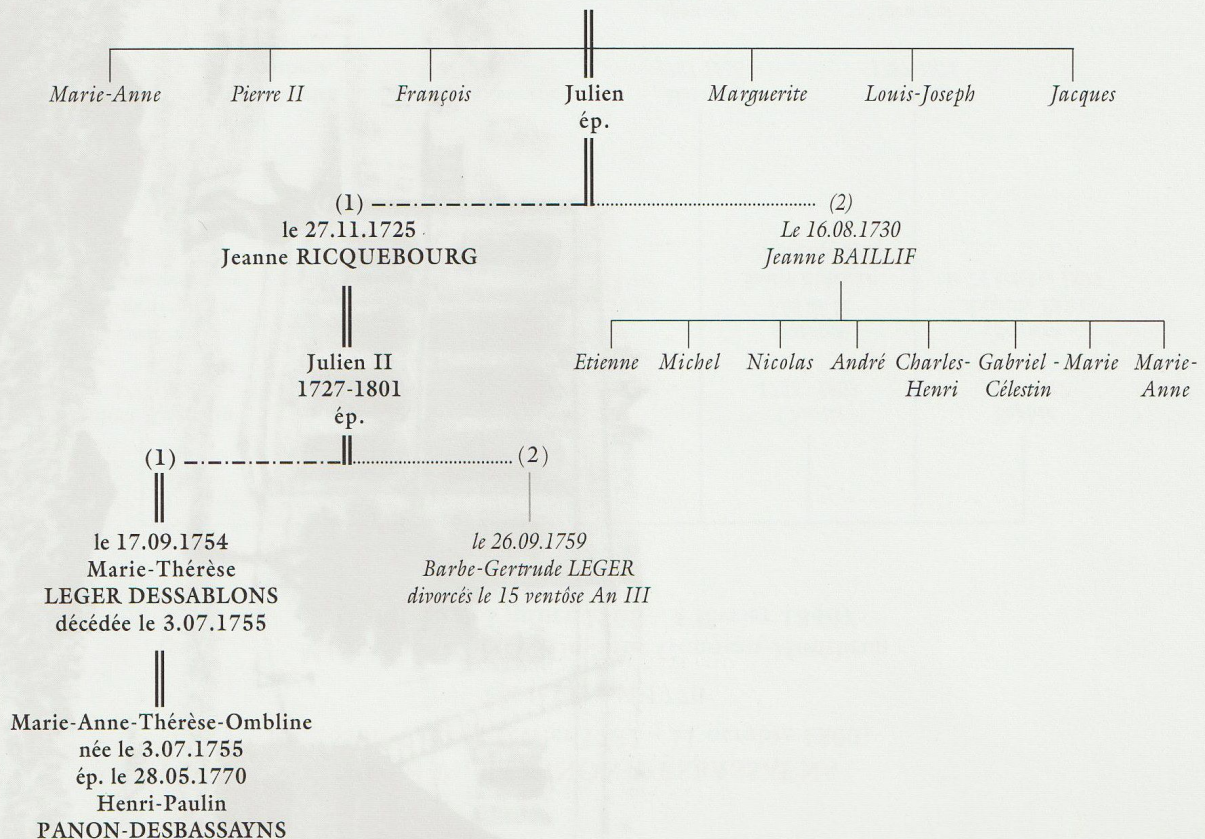
Augustin PANON  
dit - "L'Europe"  
Toulon 1664 - Saint-Denis 1749  
ép. à Saint-Paul le 17.07.1694  
Françoise Châtelain  
? - Saint-Denis 1730



Pierre GONNEAU

ép. le 26.07.1694

Marie-Anne Mussard





Henri-Paulin PANON-DESBASSAYNS  
(Saint-Paul 11 février 1732 - 11 octobre 1800)

ép. le 28 mai 1770

Marie-Anne-Thérèse-Omblin Gonneau-Montbrun  
(Saint-Paul 3 juillet 1755 - 4 février 1846)

